

Règlement Festival

« Des courts en bas des tours »

édition 2020

Article 1 : L'organisateur

Association DEFI Production – Dire Ecrire Filmer Imaginer
9 cheminement Edgar Varèse
porte 902
31100 Toulouse

Email : asso.defi.prod@gmail.com

Site internet : <https://defiproduction.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/DefiProduction>

Article 2 : Conditions de participation

Durée des films : inférieur ou égal à 20 minutes

Date de réalisation des films : Entre 2016 et 2020

Avoir entre 18 et 35 ans (inclus)

Habiter dans la Région Occitanie ou avoir tourné son film en Région Occitanie

Durée pour la compétition de scénario : inférieur ou égal à 5 minutes

Un seul film par compétition peut être présenté.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les participants devront compléter le formulaire et remplir un dossier d'inscription, téléchargeable sur le site du Festival : www.descourtsenbasdestours.com

Les documents suivants seront à joindre :

- La fiche d'inscription accompagnée de l'autorisation de diffusion
- Une copie du film par lien vidéo ou autre plateforme avec dans le mail en mentionnant les codes d'accès si besoin et l'intégralité de vos coordonnées.
- le scénario en PDF (pour la compétition de scénario).

Le dossier est à renvoyer avant le 31 octobre 2020

L'inscription est gratuite. Les frais liés au déplacement et à l'hébergement sont à la charge de chaque participant.

En cas de sélection du film pour participer au festival, les participants sont tenus de nous faire parvenir une copie en DCP ou format numérique en haute définition dans le délais qui leur sera communiqué afin de rendre possible sa diffusion. Des photos de bonne définition seront également demandées aux participants.

La copie est à envoyer à :

D.E.F.I Production

9 cheminement Edgar Varèse

porte 902 31100 Toulouse

Article 4 : Sélection

Un jury de sélection sera chargé de choisir les films présentés au Festival. Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard trois semaines avant le Festival.

Article 5 : Communication

Dans le cadre de la promotion de la communication autour de la première édition du Festival «Des courts en bas des tours » , ce dernier sera libre de diffuser, sans limitation de durée et sans contrepartie les noms et les photos des participants et tous les extraits des films sélectionnés, ainsi que les informations les concernant, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique de communication au public.

Article 6 : Composition du Jury

Le jury sera composé de professionnel du cinéma et de personnalité locale.

Article 7 : Les prix

Un prix sera décerné aux films choisis par le jury et au scénario choisi . Sa décision est sans appel. Le gagnant de la compétition documentaire, le gagnant de la compétition fiction et le gagnant de la compétition d'écriture de scénario gagneront un prix d'aide à l'écriture de 300 euros, il sera remis par chèque au nom du gagnant.

Article 8 : Responsabilité de l'organisateur

Le Festival « Des courts en bas des tours » se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives les concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

D.E.F.I Production

9 cheminement Edgar Varèse

porte 902 31100 Toulouse

Le Festival décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films et qu'elle qu'en soit la raison.

Article 9 : Modification / Annulation

Le Festival se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon

déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti au aux participants. Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation du Festival, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance de Toulouse seul habilité. Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter l'équipe du Festival à : descourtsenbasdestours@gmail.com